

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 15 octobre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Geneviève Ribailier, M. Daniel Vially, M. Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Régine Pasquier, Mme Catherine Vitoux, M. Olivier Farges, Mme Xandrine Guérin, M. Bertrand Gonin.

ÉTAIT ABSENT

M. Serge Grange.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné Daniel VIALLY pour secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
- Espace naturel sensible La Tourette

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – 61/2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée par :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation ou Taxe professionnelle) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste dressée par le Conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double : la liste doit donc comporter 24 noms.

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Considérant les difficultés rencontrées qui ont rendu impossible de réunir vingt-quatre propositions de noms ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

► **DRESSE** la liste des propositions suivantes :

- Commissaires titulaires :

- * Jean-Claude LAFFORGUE
- * Bernard TRAMBOUZE
- * Benoît VITOUX
- * Jean-Michel BŒUF
- * Louis SEUX
- * Robert VINDRY
- * Olivier BERMOND

- Commissaires suppléants :

- * Pierre CHERBLANC
- * Josette FINAND
- * Georges VALOIS
- * André PASQUIER
- * Marcel LAVILLE
- * Georges BAZANTAY
- * Guy MALFONDET
- * Pierre JOMARD

Contrat Enfance Jeunesse période 2011 – 2014 Avenant pour une nouvelle action 2014- 62/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°34/2007, 43/2010, 01/2011 et 33/2011 par lesquelles le contrat Enfance Jeunesse a été signé et prorogé avec la CAF pour les périodes 2007/2010 et 2011/2014.

Le principe de ce contrat est de définir pour une période donnée avec les services de la CAF et en partenariat avec d'autres collectivités et associations :

- la mise en place d'actions en faveur de l'encadrement et de l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse ;
- les conditions de participation de la commune à ces actions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'ouverture d'un local jeunes en partenariat avec l'association Planète Jeunes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ACCEPTE** le projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) tel qu'il est présenté ;

► **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Taxe d'aménagement – Fixation du taux - 63/2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°49/2011 par laquelle la commune a instauré sur l'ensemble de son territoire la taxe d'aménagement au taux de 5% jusqu'au 31 décembre 2014.

Il indique que cette taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement (TLE) depuis le 01 mars 2012 et qu'à compter du 01 janvier 2015 elle remplacera également les participations telles que notamment la participation pour voiries et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, la taxe s'applique de plein droit au taux de 1%, la commune peut toutefois fixer librement un autre taux dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 ou des exonérations dans le cadre de l'article L. 331-9.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction du taux de la taxe d'aménagement pour le territoire communal.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'instaurer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;
- ▶ **DIT** que la présente délibération est reconduite d'année en année sauf renonciation expresse.

Décision modificative budgétaire n°1 budget communal 2014 - 64/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mauvais report des excédents et déficits budgétaires effectué lors du vote du budget primitif 2014 (délibération 15/2014) : les résultats de clôture doivent être reportés au centime près.

Ainsi, il est nécessaire de modifier le budget 2014 comme suit :

Décision modificative n°1			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
022	- 0.36 €	002	- 0.36 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001	- 0.72 €	10222	- 0.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de modifier le budget 2014 de la commune comme susmentionné.

Décision modificative budgétaire n°2 budget communal 2014- 65/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'intégrer les frais d'études suivis de réalisation, ainsi ils sont intégrés dans la valeur des biens.

L'étude relative à la mise en accessibilité de la commune pour un montant de 3 137.11 € et l'étude pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde pour un montant de 5 286.32 €, réalisées en 2011, sont à ce jour au compte « frais d'études » (2031).

Ainsi, il est proposé de modifier le budget 2014 par les écritures d'ordre suivantes :

Décision modificative n°2			
Investissement			
Dépenses		Recettes	
2151(041)	3 137.11 €	2031(041)	3 137.11 €
202(041)	5 286.32 €	2031(041)	5 286.32 €
Total	8 423.43 €	Total	8 423.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de modifier le budget 2014 de la commune comme susmentionné.

Décision modificative budgétaire n°1 budget locaux commerciaux 2014- 66/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mauvais report des excédents et déficits budgétaires effectué lors du vote du budget primitif 2014 (délibération 20/2014) : les résultats de clôture doivent être reportés au centime près.

Décision modificative n°1			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
658	34.39 €	002	34.39 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
2135	0.20 €	-	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de modifier le budget 2014 de la commune comme susmentionné.

Délégation du droit de préemption urbain sur les zones d'activités économiques et d'intérêt communautaire- 67/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 32/2014 par laquelle la commune a délégué à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) le droit de préemption urbain sur les zones Ui.

Dans un souci d'uniformité et de sécurisation juridique de la procédure, sur proposition de la CCPA, monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce point selon le modèle type de délibération avec en annexe le plan du périmètre et la liste des parcelles concernées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 VI ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 211-2 alinéa 1^{er} et L. 211-4 ;

Considérant que l'autorité compétente pour instaurer le droit de préemption urbain de droit commun ou renforcé est la commune ;

Considérant que cette application communale est établie dans le document d'urbanisme en vigueur approuvé par la délibération n° 7/2014 en date du 19 mars 2014 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1.2.1 de ses statuts, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle exerce la compétence d'aménagement des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ; que par conséquent, la commune peut décider de lui transférer tout ou partie de ses compétences en cette matière ;

Considérant que la mise en œuvre de cette compétence implique de disposer d'un moyen d'intervention direct sur les terrains et bâtiments mis en vente dans les zones d'activités ;

Considérant que les ZAE Les Martinets et Les Trois Communes sises sur la commune d'Éveux sont d'intérêt communautaire ;

Considérant les plans ci-annexés portant définition des zones considérées ainsi que les listes des parcelles cadastrées concernées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour, 1 abstention) :

► **DÉCIDE** de déléguer à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle le droit de préemption urbain renforcé sur les terrains des zones d'activités communautaires Les Martinets et Les Trois Communes sur lesquels s'applique sa compétence d'aménagement, les déclarations d'intention d'aliéner devant lui être transférées dès réception ;

► **PRÉCISE** que les périmètres concernés font l'objet des plans et des listes des références cadastrales ci-annexés ;

► **PRÉCISE** que ce droit s'exerce pour l'intégralité des procédures prévues, y compris les acquisitions par voie d'expropriation ;

► **DIT** que la présente délibération vient annuler et remplacer la délibération n° 32/2014.

Reprise de la voirie communale du lotissement « Les Charmilles 2 » dans le domaine public - 68/2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il était entendu avec à la société CAPELLI la reprise de voies et espaces communs du lotissement ainsi que le réseau d'eaux usées (avec boîtes de branchement) par la commune à l'achèvement des travaux du lotissement « Les Charmilles 2 ».

Monsieur Le Maire précise que cette reprise exclut le réseau d'eaux pluviales, ainsi que les deux bassins de rétention enterrés et situés en parties privatives qui resteront en propriété et en entretien sous la responsabilité de l'association syndicale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3 ;

Considérant que conformément à l'article L. 141-3 du Code de la Voirie routière ;

Considérant que la société « CAPELLI » est propriétaire des parcelles AC 118 (correspondant à l'allée des frênes et des églantiers), AC 117 (correspondant au chemin du pétezan) et AC 119 (correspondant à l'espace vert commun) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal des parcelles AC 117, AC 118 et AC 119 ;

► **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la société immobilière « CAPELLI » ;

► **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des sujets suivants :

- Programme local de réduction des déchets :
 - ✓ La CCPA démarre ce programme qui est une des actions de l'Agenda 21, c'est un projet de territoire pour la période 2015-2019.
 - ✓ Il vise en premier lieu à réduire la production de déchets du territoire, mais aussi à créer de l'emploi localement.
 - ✓ Les élus du territoire sont impliqués dans la construction de ce projet, mesdames Xandrine Guérin, Geneviève Ribaillier et Régine Pasquier participeront en novembre à un séminaire sur les enjeux globaux du programme puis à des ateliers thématiques de concertation pour définir les actions à mettre en place.

- Rencontre avec l'Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadgé (ARTAG) :
 - ✓ Le but de cette rencontre était d'échanger sur le thème de la sédentarisation des gens du voyage, notamment des personnes qui étaient installées à l'Arbresle dans de mauvaises conditions sur le site de la route de Paris.
 - ✓ Cette aide à la sédentarisation se fait par la mise à disposition de terrains par les communes du canton afin de répartir les différentes familles concernées.
 - ✓ La commune a fait savoir qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'espace disponible, d'autant plus avec les projets en cours de la déviation et de la caserne des pompiers.

- Point sur les finances :
 - ✓ Budget de fonctionnement : 60 % des dépenses et 73 % des recettes sont réalisées.
 - ✓ Budget d'investissement : 20 % des dépenses et 67% des recettes sont réalisées.
 - ✓ Après 10 mois d'exercice, nous pouvons noter que les dépenses sont un peu sous les prévisions faites alors que les recettes sont quant à elles dans l'évolution prévue.
 - ✓ L'encaissement des subventions d'investissements auprès des différents organismes publics pour la réalisation de la micro-crèche et la requalification de la place du marronnier notamment est pratiquement complètement réalisé.
 - ✓ L'avis du conseil municipal est sollicité quant au financement de la mise en place de décorations pour les prochaines fêtes de fin d'année. Avec 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions le conseil rend un avis favorable à ce financement de 1 300 euros sur le budget de fonctionnement.

✂ **Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :**

- École :
 - ✓ Les élections des parents d'élèves ont eu lieu, avec une participation de 65 électeurs sur 148 inscrits.
 - ✓ Les parents élus titulaires sont : Nicolas DEVAUX, Elsa DEPLANCHE, Loïc THOMAS et Virginie ROBERT.
 - ✓ Les parents élus suppléants sont : Ève LOUINEAU, Lucile OWOBI, Tony PLOIVY et Sébastien ROLANDEZ.
 - ✓ Le premier conseil d'école se tiendra le 03 novembre 2014, monsieur le Maire, les membres de la commission scolaire ainsi que Joseph Lillo y participeront.

- « Planète Jeunes » (intervention d'Odile Ouédraogo) :
 - ✓ L'assemblée générale de l'association s'est tenue début octobre.
 - ✓ Le bilan de la fréquentation fait apparaître la présence de 52% d'éveusiens le mercredi après-midi et 35% durant les activités d'été.
 - ✓ Le premier bilan (à un mois) des Nouvelles Activités Périscolaires est positif tant en organisation qu'en fonctionnement les vendredis.

- ✓ La nouvelle action « local jeunes » est commencée, une navette est mise en place par l'association le vendredi après-midi de Fleurieux sur L'Arbresle vers Éveux et d'Éveux vers Fleurieux sur L'Arbresle le mercredi.
- ✓ La participation de la commune s'élève à 42 000 €. Elle englobe le Contrat Enfance Jeunesse, les 2 animateurs pour les Nouvelles Activités Périscolaires et la mise en place de la nouvelle action « local jeunes ».
- Microcrèche :
 - ✓ Une rencontre a eu lieu avec les directrices.
 - ✓ La structure est complète avec une fréquentation de 14 à 15 enfants à temps non complet : 8 de Fleurieux sur L'Arbresle, 3 de Lentilly, 2 de St Clément sur Valsonne, 1 de la Tour de Salvagny et 1 d'Éveux + 1 à venir en janvier 2015.
 - ✓ L'équipe comporte 7 personnes.
 - ✓ La grille de tarification a été alignée sur les tarifs de la CAF.
- Restaurant scolaire :
 - ✓ Le service fonctionne à plein régime avec deux services de 40 enfants certains jours.

✂ Commission Voirie – (Christian BILLAUD) :

- Une réunion avec le Syndicat des Eaux du Val d'Azergues s'est tenue le 15 octobre, les prochains travaux se feront :
 - ✓ Coursière des fauvettes.
 - ✓ Le Morillon.
 - ✓ À partir de début novembre le changement des compteurs d'eau en vue du passage à la télé-relève.
- Un élagage des branches dans la coursière des fauvettes est prévu.
- La CCPA a été sollicitée pour l'enlèvement des poubelles au lotissement « Les charmilles ».

✂ Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :

- Le recensement de la population aura lieu de mi-janvier à mi-février 2015.
- Une enquête téléphonique sur les déplacements va être réalisée par la région Rhône-Alpes auprès des habitants.
- Bientôt à Éveux : publication prévue mi-novembre 2014.
- Bulletin municipal : l'appel d'offres est en cours, le dépouillement est prévu le 04 novembre. Nous sommes en attente des articles rédigés par les présidents d'association.
- Éveux pratique : en cours de rédaction, un projet sera présenté courant novembre au conseil municipal.

✂ Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :

- Four à pain : préparation des travaux de rénovation de la toiture et du foyer. Les travaux devraient commencer le 20 octobre pour un budget de 600 €.
- Église : un vitrail a été restauré au cours de cette année, un autre sera envoyé en restauration en 2015. L'association « Éveux et son patrimoine » participe aux frais à hauteur de 70%.
- Salle carpe Diem et Créa : un professionnel est intervenu le 14 octobre, à priori la fuite de la toiture venait d'un léger décollage d'une tuile. Celle-ci a été remise en place et une déclaration a été faite à notre assurance pour le dégât des eaux dans la salle.

- Site de la glacière :
 - ✓ Cet ouvrage est situé sur une parcelle privée, ceci peut poser un problème juridique en cas d'accident pour la commune et le couvent qui en font la promotion sans en être propriétaire.
 - ✓ Des échanges sont en cours avec le propriétaire en vue soit de la vente de la parcelle, soit de la signature d'un bail emphytéotique, ce qui permettrait la réalisation de travaux de mise en sécurité.

✂ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) :**

- La réunion annuelle des associations se tiendra le 17 octobre à 20h30 dans la salle du sous-sol.

La séance est levée à 22h35

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

Absent.